

La République du Centre du 29 octobre 2009

### Micheline Prahecq (PS) « conseiller territorial » à l'insu de son plein gré, opposée à la fusion des deux mandats

■ Le projet de réforme territoriale prévoit la fusion des mandats de conseillers général et régional : dans le Loiret, une seule élue coiffe ces deux casquettes et elle est opposée à cette réforme « populiste ».

Micheline Prahecq, conseillère générale et régionale, n'est pas une petite nouvelle sur l'échiquier politique. Pourtant, cette professeur d'histoire-géo entrée en politique en 1989 représente une « nouvelle race d'élus ». Sans le vouloir : à l'insu de son plein gré, Micheline Prahecq (PS) est en effet devenue le « conseiller territorial » avant l'heure que Nicolas Sarkozy veut imposer avec sa réforme des collectivités. Au quotidien, comment vit-elle cette double casquette, en sachant qu'elle ne cumule pas les indemnités (3.100 € après abattement) ? « C'est lourd si l'on veut bien faire ses deux mandats. Je suis contrainte d'avoir fait l'expérience, mais je me rends compte que ce n'est pas une bonne solution. » Même si, et Micheline Prahecq en est consciente, on ne peut faire un copier-coller entre la double casquette d'aujourd'hui et le mandat de conseiller territorial de demain (2014). Déjà, l'ancienne adjointe de Jean-Pierre Suer à la mairie d'Orléans (communication, jumelage, puis action sociale) a

d'abord été élue en 2004 au conseil régional au scrutin de liste (Michel Sapin tête de liste régionale) et elle a décroché son mandat de conseiller général en mars 2008, en battant Grégoire Mallevin (Radical valoisien) avec 56 % au deuxième tour, donc au scrutin uninominal que la « réforme veut imposer (mais à un tour, avec une sorte de 20 % de proportionnelle). » C'est vrai que je suis un lien facilitateur », admet Micheline Prahecq qui, sans s'en attribuer la « paternité », évoque par exemple la convention entre le conseil général en charge du RSA et la formation, apaisage de la région, afin de favoriser les chômeurs.

« Démagogique et populiste »

Quelle différence essentielle entre les deux mandats ? « Le conseiller général fait beaucoup de terrain, il rencontre les administrés, il est connu dans son canton, surtout en matière d'action sociale, il travaille sur la proximité. Au conseil régional, on est plus sur du travail de dossier, sur des schémas régionaux, des politiques à plus long terme. » Hostile à la réforme comme tous ses amis du Parti socialiste, Micheline Prahecq l'estime « démagogique et populiste » lorsqu'elle souligne la diminution de 6.000 à 3.000 élus. Une goutte d'eau dans les 550.000 élus en France. « Ils viendront faire leur marché aux subventions à la région », prévient-elle de ces élus territoriaux qui seront fléchés par département. Et puis, « détail » dont on parle peu, que va-t-on faire des fonctionnaires qui doubleront et comment financer les nouveaux hémicycles à 150 sièges, voire plus ? En mars, Micheline Prahecq mettra ses actes en accord avec ses convictions, elle ne se représentera pas à la région.

Christian Bidault.

**Loïs Lamoine ne se représentera pas aux régionales**

On connaît (enfin), la date des élections régionales : les 14 et 21 mars 2010. Deux conseillers régionaux socialistes sortants (au moins) ne seront pas sur la liste de François Bonneau : Micheline Prahecq qui nous l'a annoncé mardi et, c'est plus surprenant, Loïs Lamoine. L'ancien secrétaire départemental du PS, élu maire de Châteauneuf-sur-Loire, l'a révélé hier dans un communiqué : « Les six années du mandat de conseiller régional m'ont passionné... Le dossier de la réouverture de la liaison Jéris-Châteauneuf m'a particulièrement mobilisé », mais Loïs Lamoine fait le choix de ne pas se « porter candidat afin de me consacrer pleinement à ma ville ».

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE - JEUDI 29 OCTOBRE 2009 - MON - 5